

Maître d’Ouvrage

MAIRIE DE CRÉHANGE

3 place de l'Hôtel de Ville

57690 CRÉHANGE

Siret : 21570159000014

Adresse électronique : secretariat.general@ville-crehange.fr

Tél : 03 87 94 17 55



ECOLE ELEMENTAIRE MOUZAIA

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

2 rue de Metz 57690 CREHANGE

REGLEMENT DE CONSULTATION DCE

Date limite de dépôt des offres : Mardi 10 juin 2025 à 12h00

RELANCE LOT 01

1. OBJET DU MARCHE

ECOLE ELEMENTAIRE MOUZAIA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

1.1 Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :

MAIRIE DE CREHANGE – Hôtel de ville – 57690 CREHANGE

Tel : 03.87.94.17.55 - SIRET 21570159000014

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h et 17h00

1.2 Objet :

La présente consultation concerne :

ECOLE ELEMENTAIRE MOUZAIA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

1.3 Lieu d'exécution :

2, rue de Metz – 57690 - CREHANGE

1.4 Mode de passation :

La procédure de passation utilisée est : la procédure ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

1.5 Type de marché de travaux :

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux

1.6 DECOMPOSITION EN LOTS

Lots : Les travaux sont répartis en 7 lots :

Lot 01. Echafaudage (tranche ferme et tranche conditionnelle 01)

Lot 02. Isolation Thermique Extérieur (tranche ferme et tranche conditionnelle 01)

Lot 03. Menuiseries extérieures (tranche ferme)

Lot 04. Couverture (tranche ferme et tranche conditionnelle 01)

Lot 05. Désamiantage (tranche ferme)

Lot 06. Chauffage (tranche ferme et tranche conditionnelle 01)

Lot 07. Isolation (tranche ferme et tranche conditionnelle 01)

1.7 Nomenclature :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

45111000-8 : Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier

45260000-7 : Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés

45262100-2 : Travaux d'installation d'échafaudages

45320000-6 : Travaux d'isolation

45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatization

45421000-4 : Travaux de menuiserie

45421143-8 : Travaux d'installation de stores

45443000-4 : Travaux de façade

45262660-5 : Travaux de désamiantage

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – MODIFICATION ET COMPLEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION

La personne Publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, les modifications de détails ou complément au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

2.2 – DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **QUARANTE-VINGTS-DIX JOURS (90 jours)** à compter de la réception des offres.

2.3 – FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché

2.4 – VARIANTES – OPTIONS - PSE

NON OUI

2.5 – CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Insertion par l'activité économique

La ville de CREHANGE, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique¹ en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

ATTENTION

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

Les modalités de mise en œuvre

Cela consiste, pour l'attributaire retenu, à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché, à une action d'insertion réalisée selon les modalités définies ci-dessous :

- 1ère modalité : le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ou une entreprise adaptée ;
- 2ème modalité : le recours à une structure de l'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L.5132-4 du code du travail afin de réaliser une prestation complémentaire liée à l'exécution du marché (exemple à titre indicatif : nettoyage, gardiennage, blanchisserie...)
- 3ème modalité : la mise à disposition de salariés (l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'une entreprise de travail temporaire, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire) ;
- 4ème modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche d'insertion, la ville de CREHANGE a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises.

Les entreprises désireuses d'obtenir des informations peuvent ainsi prendre contact avec :

¹ Article L.2112-2 CCP

Les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

ELIPS

-Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées-
Maison des services 10, rue de la Gare 57470 HOMBOURG-HAUT
Stéphanie JACOB
Chargée de Mission – Facilitatrice des Clauses sociales
07 86 57 07 77
sjacob@elips57.fr

2.6 – VISITE SUR SITE

Il est obligatoire de procéder à une visite de site en amont de la remise des offres afin de prendre en considération le terrain, le bâtiment et son environnement. Pour cela, veuillez prendre rendez-vous au préalable avec Monsieur Jérôme STAUB, Directeur des Services Technique, au 03 87 94 65 85 ou par mail services.techniques@ville-crehange.fr

3. LES INTERVENANTS

3.1 – CONDUITE D'OPERATION

La conduite d'opération sera assurée par le maître d'ouvrage lui-même.

3.2 – CONTROLE TECHNIQUE

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 – SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

La mission de Coordination SPS sera assurée par la société ACP.

4. CONDITION RELATIVE AU CONTRAT

4.1 – DUREE PREVISIONNELLE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

La durée prévisionnelle prévue est de :

- 4 semaines de préparation
- 8 semaines d'exécution pour la tranche ferme
- 8 semaines d'exécution pour la tranche optionnelle 01

4.2 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 – CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5. PRESENTATION DES OFFRES

5.1 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation comprend :

- ⇒ Règlement de Consultation (RC)
- ⇒ Acte d'Engagement et éventuellement son annexe n°1 et/ou (DC4) pour le ou les lots
- ⇒ le C.C.A.P. et ses annexes éventuelles
- ⇒ CCTP
- ⇒ CDPGF de chacun des lots
- ⇒ Photos
- ⇒ L'attestation de visite
- ⇒ le PGC

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site ▶ <https://depoz.fr/appelsdoffres>

5.2 – REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI

L'offre devra être déposée sur la plateforme de dématérialisation : ▶ <https://depoz.fr/appelsdoffres>

5.3 – COMPOSITION DES PLIS

Les offre des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.4 – DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2143-3, R. 2143-3 et R. 2143-4 du code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumission	OUI
La copie du ou des jugements de redressement judiciaire	NON
Document signé relatif au pouvoir accordé à la personne habilitée à engager la société si le signataire n'est pas le mandataire social désigné par la loi (Kbis)	OUI
Les attestations et certificats de moins de 6 mois délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites	NON
Les attestations d'assurances (civiles et décennales) en cours de validité	NON

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Le chiffre d'affaires relatif aux mêmes natures de travaux des 3 dernières années	NON
Certificat(s) de qualification professionnelle	OUI
Références d'exécution de travaux en adéquation avec ce projet (3 dernières années)	NON

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièce de l'offre :

Libellés	Signature
Acte d'engagement du ou des lot(s)	OUI
Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	OUI
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	OUI
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du ou des lot(s)	OUI
Mémoire technique comprenant les éléments suivants : - Déclaration des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la prestation - Notice précisant le mode opératoire organisationnel et fonctionnel détaillé d'exécution des prestations - Description des matériaux mis en œuvre - Proposition d'un planning (proposition d'autres délais possible) - Description de l'organisation de la gestion des déchets	OUI
Règlement de Consultation (RC)	OUI
Attestation de visite	OUI

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le candidat devra avoir préalablement effectué une visite des lieux et présentera obligatoirement dans son offre, une attestation de visite établie par le maître d'ouvrage.

6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 – SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et document exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2 – ATTRIBUTION DES MARCHES

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-7, R 2152-1 à R. 2152-7 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
- Prix	45 %
- Délais	15 %
Valeur techniques, soit Mémoire technique comprenant les éléments suivants : - Déclaration des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la prestation (10%) - Notice précisant le mode opératoire organisationnel et fonctionnel détaillé d'exécution des prestations (10%) - Description des matériaux mis en œuvre (10%) - Description de l'organisation de la gestion des déchets (10%)	40 %

Concernant le prix forfaitaires et unitaires, dans le cas ou des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Sera classé au 1^{er} rang, l'offre ayant obtenu la note globale la plus élevée et s'avérant de ce fait l'offre économiquement la plus avantageuses.

6.3 – REGLEMENT DE LA NEGOCIATION

Après une analyse des offres suivie éventuellement d'une mise en conformité, une négociation du marché sera engagée. Toutefois pour les marchés allotis, si sur un lot le pouvoir adjudicateur estime que, parmi la ou les offres reçues, une offre est économiquement la plus avantageuse, il n'engagera pas de négociation sur le lot.

Les négociations sont menées par le Maître d'œuvre.

Le déroulement de la négociation peut se dérouler en phases successives.

Si négociation il y a, les entreprises seront contactées soit par téléphone, soit par écrit, soit seront reçues. Les nouvelles propositions seront obligatoirement écrites et adressées au Maître d'œuvre.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront prendre contact avec :

⇒ Maître d'Oeuvre : Services Techniques de la COMMUNE de CREHANGE

⇒ Pouvoir Adjudicateur : MAIRIE DE CREHANGE – Hôtel de ville – 57690 CREHANGE
Tél : 03.97.94.17.55 –

⇒ Dossier suivi par : MAIRIE DE CREHANGE – Mr Jérôme STAUB, Directeur des Services Techniques
Tél : 03.87.94.65.85
Adresse électronique : services.techniques@ville-crehange.fr

7.2 – PROCEDURES DE RE COURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67000 STRASBOURG

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivants :

- Référendum précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant signature du contrat.
- Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendu publique.
- Recours pour excès de pouvoir (article R 421-1 et suivant du CJA) contre une décision administrative, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Fait à CREHANGE, le 26/05/2025